Communiqué de Presse

Le 6 novembre 2026, Saint-Denis

Aéroport d'affaires : stop à l'injustice environnementale !
Plaine Commune dit non au plan de prévention du bruit de l'aéroport Paris-Le Bourget.

Face à la hausse annoncée du trafic aérien, à l'absence d'objectifs contraignants de réduction du bruit et aux risques sanitaires pour les populations, Plaine Commune et les Maires du territoire émettent un avis défavorable au projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) 2024-2032 de l'aéroport Paris-Le Bourget. Pour les élu.e.s, ce projet manque d'ambition et ne répond pas à l'urgence sanitaire, environnementale et climatique. Alors que les conséquences du bruit aérien sur la santé sont aujourd'hui largement documentées, le plan ne prévoit aucun objectif chiffré de réduction des nuisances, ni du nombre d'habitant·e.s exposé·es. Pire, il anticipe une forte augmentation du trafic aérien.

> « La santé des habitant.e.s ne sera pas sacrifiée au développement du trafic aérien d'affaires. Nous refusons qu'au nom de la croissance de l'activité aéroportuaire, les populations de notre territoire continuent de subir des nuisances qui affectent leur sommeil, leur santé et leur qualité de vie. Un plan de prévention du bruit doit fixer des objectifs concrets, ambitieux et contraignants. En l'état, ce projet ne protège pas suffisamment les riverain.e.s : nous demandons sa révision en profondeur. » - Bally Bagayoko, Président de Plaine Commune

Pourquoi nous disons Non

- **La santé des habitant.e.s ne peut pas être une variable d'ajustement**

Troubles du sommeil, fatigue chronique, stress, difficultés d'apprentissage chez les enfants, augmentation des risques cardiovasculaires : les effets du bruit aérien sur la santé sont largement documentés. L'étude nationale DEBATS (Discussion sur les effets du bruit des aéronefs touchant la santé) a notamment mis en évidence une dégradation de la qualité et de la durée du sommeil chez les riverains des aéroports, ainsi qu'une association entre l'exposition au bruit aérien et une mortalité cardiovasculaire plus élevée. Les travaux de Bruitparif publiés en 2024 soulignent également l'impact considérable du bruit des aéroports sur l'espérance de vie. La perte estimée atteint notamment 12,6 mois à Pierrefitte-sur-Seine, 11,3 mois à Épinay-sur-Seine, 10,9 mois à Villetaneuse et 10,3 mois à Stains. Autre angle mort majeur du projet, il ne prend pas en compte le cumul des nuisances sonores des deux plateformes aéroportuaires, Paris-Le Bourget et Paris-Charles-de-Gaulle. Pourtant, les populations du territoire subissent les effets conjugués de ces deux aéroports ainsi que des nuisances liées aux infrastructures routières, ferroviaires et industrielles, ainsi qu'à la pollution atmosphérique. La situation des enfants est également préoccupante : en 2022, 11 établissements scolaires, tous situés à Stains, étaient exposés à un niveau de bruit aérien supérieur à 55 dB(A), valeur limite fixée réglementairement pour les aéroports.

- **Un plan sans objectifs chiffrés de réduction du bruit, ni ambition climatique**

Comment prétendre prévenir les nuisances sonores sans fixer d'objectifs précis et mesurables de réduction du bruit et du nombre de personnes exposées ? Le projet de PPBE ne comporte aucun objectif chiffré permettant d'évaluer concrètement les progrès attendus, de jour comme de nuit. Il ne répond donc pas aux exigences d'ambition que les populations sont en droit d'attendre d'un véritable plan de prévention. Pour les élu.e.s, la lutte contre le bruit aérien doit aussi permettre d'améliorer les conditions de vie et d'adaptation au changement climatique. Le projet prévoit une trajectoire pouvant atteindre 90 000 mouvements annuels à l'horizon 2032, contre 57 300 en 2024. Cette perspective représente une hausse de plus de 50 % du trafic en 8 ans. Comment prétendre réduire les nuisances sonores tout en programmant une telle croissance de l'activité aéroportuaire ?

- **Une injustice sociale et territoriale**

Les nuisances aériennes ne frappent pas tous les territoires de la même manière. Elles viennent s'ajouter, sur Plaine Commune, à des inégalités sociales, économiques et environnementales déjà particulièrement fortes. Cette situation pose une véritable question de justice sociale et environnementale alors que les habitant.e.s des quartiers populaires n'ont pas à subir les conséquences sanitaires et environnementales d'une activité qui répond à l'aviation d'affaires. Nous refusons que les inégalités sociales se doublent d'inégalités environnementales et sanitaires. La santé, le sommeil et la qualité de vie des habitant.e.s de Plaine Commune doivent bénéficier du même niveau de protection que ceux des populations vivant dans les territoires moins exposés.

La transition écologique et la justice environnementale ne peuvent pas se construire en faisant supporter les nuisances aux habitant.e.s du territoire.

Communiqué de Presse

Le 6 novembre 2026, Saint-Denis

Des exigences concrètes pour protéger les habitant.e.s de notre territoire

Face à ces constats, Plaine Commune et les sept maires demandent notamment :

- Le plafonnement du trafic aérien à 50 000 mouvements par an.
- L'instauration d'un couvre-feu entre 22 heures et 6 heures.
- Le retrait des avions les plus bruyants, de jour comme de nuit.
- La fixation d'objectifs chiffrés de réduction du bruit et du nombre de personnes exposées.
- La prise en compte des nuisances cumulées des aéroports du Bourget et de Paris-Charles-de-Gaulle.
- L'utilisation de seuils de protection plus exigeants, conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé.
- Le renforcement des aides à l'insonorisation et la réduction des délais de traitement des dossiers.
- Une concertation régulière avec les élu.e.s, les habitant.e.s, les professionnels de santé et de l'éducation.

Les élu.e.s demandent également que les politiques de prévention du bruit prennent en compte les enjeux de qualité de l'air et de lutte contre le changement climatique. Dans la perspective des risques de vague de chaleur en fréquence et en intensité, les élu.e.s demandent de réduire la double peine des populations confrontées à l'impossibilité de rafraîchir leur logement la nuit faute du bruit aérien, par une aide à la pose de protections solaires extérieures et de brasseurs d'air dans toutes les pièces de vie.

Signataires de l'avis négatif transmis au préfet :
Aly Diouara, maire de La Courneuve; Azzédine Taïbi, maire de Stains; Mohamed Gnabaly, maire de L'Ile-Saint-Denis; Sofienne Karoumi, maire d'Aubervilliers; Hervé Chevreau, maire d'Epinay-sur-Seine; Dieunor Excellent, maire de Villetaneuse et Bally Bagayoko, maire de Saint-Denis-Pierrefitte et président de Plaine Commune.

À propos de Plaine Commune
Plaine Commune est un Établissement public territorial (EPT) qui regroupe 8 villes et 1 commune déléguée au nord de Paris. Elles sont fédérées autour d'un projet commun, sur un espace qui connaît des mutations inédites en région parisienne. 450 000 habitants vivent à Aubervilliers, Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Saint-Denis et sa commune déléguée Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Ouen-sur-Seine, Stains et Villetaneuse. Après avoir été syndicat intercommunal Plaine Renaissance, communauté de communes, puis communauté d'agglomération de 2001 à 2016, Plaine Commune est devenue, depuis le 1er janvier 2016, un établissement public territorial (EPT), suite à l'entrée en vigueur de la métropole du Grand Paris. Si le statut a changé, la fonction reste la même : fournir un cadre aux villes pour travailler ensemble à un projet solidaire au service de la population et du territoire.

Contact presse

Fiona Eudes - fiona.eudes@plainecommune.fr - 06 20 30 78 24